

Commune de  
**QUIERS SUR BEZONDE**



**CONSEIL MUNICIPAL 02 OCTOBRE 2017 19 HEURES**

Le deux octobre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezone, légalement convoqués le 27 septembre, se sont réunis en la mairie sous la présidence de Yohan Jobet Maire.

**Présents :** Yohan Jobet, Philippe Chavaneau , Bérengère Montagut, François Potteau, Pascale Archenault, Christian Asselin, Marie-Claude Asselin, Dominique Bazin, Nicole Christ, Raluca Desvignes, Bernard Garré, Magalie Gouvernayre, Julie Rivert, Arnaud Toussaint, Patrick Lebrun.

Secrétaire de séance : Raluca Desvignes  
Compte rendu séance précédente

**ORDRE DU JOUR**

- PROGRAMME ZERO PHYTO CHAMBRE AGRICULTURE DU LOIRET
- FINANCES : décisions modificatives, Séjour Rose et Vacances, tarifs salle
- VENTE PARCELLE place du Cèdre Bleu
- COMMUNAUTE DE COMMUNES : information sur compétences
- QUESTIONS DIVERSES

**PROGRAMME ZERO PESTICIDE  
2017-50**

Dans le cadre de l'application de la réglementation concernant les produits phytosanitaires dans les communes, Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser un audit sur l'ensemble des espaces verts entretenus par le personnel pour atteindre le ZERO PESTICIDE et en ayant des atouts qui permettront de faire la transition, de ne plus utiliser les dits produits, de trouver des alternatives qui permettront de maintenir la commune aussi propre qu'avec des produits phytosanitaires.

La Chambre d'Agriculture propose d'aider les communes, la prestation se décompose en deux parties :

Après avoir entendu ces informations, le conseil municipal à l'unanimité décide :

De retenir la Chambre d'Agriculture du Loiret pour réaliser l'audit Zéro pesticides en zone non agricole qui comprend un appui technique et une phase communication.

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine

De solliciter une subvention auprès du Syndicat de Pays Gâtinais

et dit que suivant les résultats de l'audit, le conseil sera certainement amené à solliciter des subventions pour l'achat de matériel auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Syndicat de Pays Gâtinais.

## FINANCES

**2017- 51 Le conseil municipal prend connaissances des décisions modificatives qui doivent être votées pour permettre l'équilibre des prévisions budgétaires et des opérations à programmer.**

| Article      | Type dépenses | Montant            | Article                | Type dépenses | Montant             |
|--------------|---------------|--------------------|------------------------|---------------|---------------------|
| 203 ETUDES   | D I           | +19 600.00 €       | 020 DEPENSES IMPREVUES | D I           | -20 916.00 €-       |
| 10226 TAM    | D I           | +1 306.00 €        |                        |               |                     |
| 1641 EMPRUNT | D I           | + 10.00 €          |                        |               |                     |
|              |               | <b>20 916.00 €</b> |                        |               | <b>-20 916.00 €</b> |

### 2017- 52 Association Rose et Vacances

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation versée au Centre Aéré Rose et Vacances séjour été s'élève à 134.96 €.

Le conseil valide cette somme.

### 2017- 53 Tarifs salle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 Régie 14

Le conseil municipal de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

|  | ½ journée ou moins de 6 heures (seulement du lundi au vendredi)          | La journée | Week-end 2 JOURS |
|--|--|------------|------------------|
| Habitant de la commune                         | 80,00 €  | 150,00 €   | 200,00 €         |
| Autre (Habitant hors commune, entreprises ...) | 100,00 €   | 250,00 €   | 300,00 €         |
| Forfait chauffage                              | 50,00 €  | 80,00 €    | 120,00 €         |
| Nettoyage-(facultatif)                         | 100,00 €   | 100,00 €   | 100,00 €         |
| Association                                    | Tarif sur demande et analyse en commission. Si refus, tarif Hors commune |            |                  |

Location vaisselle : couverts complet 0.30 € par personne

Caution : 300.00 €

Ces nouveaux tarifs seront communiqués à la Trésorerie dans le cadre de la Régie de recettes N° 14.

Il est rappelé que la commune est prioritaire sur les réservations.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 2017-54 Prime de fin d'année

Le conseil municipal valide le montant de la prime de Noël 2017 et le mode de calcul pour les temps non complet et les personnes recrutées en cours d'année.

### **2017- 55 PARCELLE PLACE DU CEDRE BLEU**

---

Le conseil décide de vendre la parcelle ZH 431 de 83 m<sup>2</sup> au prix de 1 500.00 €.

### **2017-56 LOGEMENT MAIRIE 126, rue de la Mairie**

---

Le conseil décide de fixer le loyer à 450.00 € parmois.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

**PLUI** : le conseil communautaire a adopté le principe d'élaboration d'un PLUI sur les 38 communes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Visite des Tanneries le samedi 21 octobre à 14h00
- Agenda partagé : mis en place
- Bérengère visite de l'usine incinération d'Arrabloy,
- Patrick : achat nouveau véhicule et en attente de devis crochet attelage Kangoo
- Repas personnel 15.12.2017

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures 8 minutes.